

A group of people, including a man, a woman, and a child, are sitting outdoors in a grassy area. They are smiling and appear to be in conversation. The background shows trees and a wooden fence. The image is overlaid with a semi-transparent grey rectangle containing text.

Troisième partie

# L'OFFRE RÉGIONALE DE SERVICE DE SANTÉ PUBLIQUE





## L'OFFRE RÉGIONALE DE SERVICE DE SANTÉ PUBLIQUE

Les activités de santé publique sont organisées autour de six domaines d'intervention<sup>25</sup> : développement, adaptation et intégration sociale; habitudes de vie et maladies chroniques; traumatismes non intentionnels; maladies infectieuses; santé environnementale; santé en milieu de travail. Combinées aux stratégies d'action, ces activités rendent concret l'exercice des fonctions de santé publique. Ainsi, la mise à jour du plan d'action régional (PAR) permet de préciser ces domaines d'intervention, les actions régionales et les résultats attendus qui en découlent, de même que les activités de surveillance, de recherche et d'évaluation en santé publique. Elle permet également de préciser certaines stratégies d'action qui contribuent particulièrement à l'atteinte des résultats.

Tout comme les stratégies, les actions régionales de santé publique ne doivent pas être déployées en parallèle. Leur mise en œuvre doit plutôt découler d'une planification d'ensemble, et ce, pour diverses raisons : parce qu'elles s'adressent aux mêmes groupes de la population, parce qu'elles portent sur des déterminants communs de la santé et du bien-être et aussi, parce que les actions sur différents déterminants doivent être conjuguées pour gagner en efficacité. Il est prouvé qu'une combinaison des activités et des stratégies appropriées aura plus d'effet sur l'amélioration globale de la santé de la population et sur la réduction des inégalités en matière de santé et de bien-être.

Dans le *Programme national de santé publique 2003-2012 – Mise à jour 2008*, des ajustements ont été apportés aux objectifs et aux activités à la lumière des résultats de l'évaluation et des nouvelles connaissances sur les interventions efficaces.

### LES OBJECTIFS

Les objectifs nationaux portent sur la réduction des problèmes de santé ou des problèmes psychosociaux, sur l'action sur les déterminants ou encore, plus largement, sur l'amélioration de la santé. Tout comme le *Programme national de santé publique 2003-2012 – Mise à jour 2008*, le *Plan d'action régional de santé publique de Lanaudière 2009-2012* vise les objectifs généraux suivants :

- prévenir les problèmes liés au développement, à l'adaptation et à l'intégration sociale des enfants, des jeunes, des adultes et des personnes âgées;
- augmenter la proportion de la population qui a de saines habitudes de vie;

- réduire l'incidence, la mortalité et la morbidité de certaines maladies chroniques;
- réduire la morbidité et la mortalité liées aux traumatismes non intentionnels;
- réduire la transmission des maladies infectieuses, notamment l'incidence des maladies évitables par l'immunisation, la progression de la transmission des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) et la transmission des infections nosocomiales dans les établissements de santé et de services sociaux;
- réduire l'incidence, la morbidité et la mortalité des maladies associées à des acteurs de risque environnementaux;
- réduire les problèmes attribuables à l'exposition à des agresseurs physiques, chimiques ou biologiques et aux autres facteurs de risque liés au milieu de travail.

Le programme national de santé publique (PNSP) rattache à ces objectifs des objectifs intermédiaires mesurables. Des cibles ont été définies quant à la réduction attendue, sous forme de taux, de pourcentage ou de nombre, lorsqu'il était possible de le faire. Dans le cadre de la mise à jour du PAR, la Direction de santé publique et d'évaluation (DSPE) considère que les actions régionales prévues contribueront à l'atteinte des objectifs nationaux, lesquels sont repris dans le texte d'introduction propre à chaque domaine d'intervention.

Plutôt que de présenter des objectifs sociosanitaires régionaux, le présent document propose des résultats attendus – soit des indicateurs de processus – qui représentent l'atteinte de cibles régionales en lien avec les actions de santé publique.

### LES ACTIONS RÉGIONALES

L'importance des problèmes visés par les actions régionales est établie au regard de leur ampleur, de leur gravité ou de leur recrudescence. Les problèmes et les déterminants pris en considération sont ceux pour lesquels on peut escompter des gains par une action en amont. Enfin, l'efficacité des actions est, dans la majorité des cas, démontrée à partir d'évaluations réalisées selon des protocoles rigoureux dont les résultats sont rapportés dans la documentation scientifique. L'efficacité peut également être fondée sur un consensus d'experts.

<sup>25</sup> Le texte est repris ou adapté du *Programme national de santé publique 2003-2012 – Mise à jour 2008*.

## La gamme de services à offrir

L'ensemble des actions régionales à offrir à la population découle des activités prévues au PNSP et se rattache à l'une ou l'autre des fonctions de santé publique suivantes : promotion de la santé et du bien-être; prévention des maladies, des problèmes psychosociaux et des traumatismes; protection de la santé. Les actions liées à la fonction de surveillance continue de l'état de santé de la population et de ses déterminants découlent, pour leur part, de la *Loi sur la santé publique*, ainsi que de la mise en œuvre du *Plan régional de surveillance* (PRS). Par ailleurs, les actions régionales présentées dans les domaines d'intervention et les sections portant sur la surveillance, la recherche et l'évaluation, doivent être appuyées par l'ensemble des stratégies d'action, incluant les campagnes de communication.

Des précisions sont également apportées à certains énoncés d'actions régionales. Ainsi, dans les énoncés d'actions qui commencent par « soutenir », on sous-entend que la DSPE n'est pas le maître d'œuvre, mais qu'elle collabore avec d'autres partenaires, notamment les centres de santé et de services sociaux (CSSS), dans leur mise en œuvre. Certaines activités, qui portent la mention « Activité non prévue au PNSP », ont été ajoutées à cette gamme commune, dans la mesure où elles constituent des activités déjà réalisées dans la région de Lanaudière et que la DSPE souhaite maintenir au cours des trois prochaines années. Les territoires locaux pourront y ajouter d'autres activités au moment de la révision de leur plan d'action respectif, pour répondre aux besoins particuliers de leur population. De plus, la DSPE participe également à divers comités de travail sous la responsabilité d'instances publiques nationales, fédérales ou internationales (ex. l'Institut national de santé publique du Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, Santé Canada). Ces collaborations ne sont pas mentionnées dans les actions régionales constituant le PAR.

## Les actions transversales

Depuis 2003, la mise en œuvre des actions a permis de faire ressortir des préoccupations communes qui se dégagent de plusieurs domaines. Il s'agit parfois d'activités qui doivent être réalisées par plusieurs intervenants de différents domaines; dans ces cas, la mise en commun des efforts pour l'atteinte des objectifs est capitale. À titre d'exemple d'activité transversale, on trouve la création d'environnements sains et sécuritaires dans à peu près tous les domaines d'intervention. Il en est de même des actions régionales présentées dans les sections portant sur la surveillance de l'état de santé de la population et de ses déterminants, la recherche et l'évaluation en santé publique.

Par ailleurs, certaines approches intégratives permettent d'agir sur des déterminants qui touchent plusieurs problématiques. Il en est ainsi de l'approche *École en santé*, qui permet d'agir sur les déterminants communs à la réussite éducative, à la santé et au bien-être des jeunes. Au lieu de favoriser les interventions par problème, ces approches intégratives privilégient des interventions axées sur le développement de compétences transversales et d'actions environnementales communes à plusieurs problématiques. Elles visent des milieux de vie comme les familles, les écoles et les municipalités, et interpellent des partenaires de divers secteurs d'activité. Ainsi, pour tous les domaines d'intervention du PAR où des activités en promotion de la santé et en prévention sont proposées en milieu scolaire, l'approche *École en santé* est privilégiée.

## LES STRATÉGIES D'ACTION

Les stratégies d'action mises de l'avant par l'Organisation mondiale de la santé dans la *Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé* ont profondément réorienté les pratiques de santé publique. Ces stratégies privilégient l'action sur les principaux déterminants, individuels et sociaux, pour améliorer la santé et le bien-être de la population et réduire les écarts de santé entre les différents groupes. Ces voies d'action ont été périodiquement réaffirmées lors de grandes conférences internationales. Au Québec, elles ont été adaptées et promues par la *Politique de la santé et du bien-être*, puis par les *Priorités nationales de santé publique 1997-2002*. Ces stratégies constituent l'un des fondements du PNSP. Elles consistent à :

- renforcer le potentiel des personnes;
- soutenir le développement des communautés;
- soutenir l'action intersectorielle favorable à la santé et au bien-être;
- soutenir les groupes vulnérables;
- promouvoir et soutenir les pratiques cliniques préventives.

Les travaux d'évaluation du PNSP ont contribué à faire en sorte que l'on documente et illustre davantage les stratégies suivantes : soutenir le développement des communautés; soutenir l'action intersectorielle favorable à la santé et au bien-être; promouvoir et soutenir les pratiques cliniques préventives.

Ce choix ne saurait d'aucune manière être interprété comme un bémol quant à l'importance des deux autres stratégies. Au contraire, renforcer le potentiel des personnes et soutenir les groupes vulnérables demeurent des voies d'action essentielles et complémentaires.

En complément à ces stratégies, la mise à jour du PAR constitue également, pour la Direction de santé publique et d'évaluation (DSPE), une occasion de revoir ses stratégies de communication dans une optique de faciliter les actions de santé publique dans la région de Lanaudière.